



Sainte Geneviève des Bois, le 08 septembre 2020

CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
2ème période : 1er septembre-15 octobre 2020

La demande de bourse pour la rentrée de septembre 2020 et qui concernant les élèves **non-boursiers en 2019-2020**), se poursuit en ligne sur internet.

Afin de vous aider dans cette démarche, vous trouverez ci-dessous les modalités d'accès au site internet ainsi que la procédure d'accès à la demande de bourse de lycée en ligne :

- Avoir une adresse mèl valide ou en créer une
- Vous connectez via internet au site <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts> avec l'identifiant et le mot de passe transmis par courrier et/ou mèl par le lycée (compte ATEN) ou en utilisant FranceConnect
- Vous munir de votre avis d'impôtation 2020 sur les revenus de l'année 2019.
- Créer votre demande de bourse et fournir les pièces justificatives demandées

Aide en ligne : Vous trouverez sur Pronote ainsi que sur le site du lycée

- le guide « la demande en ligne de bourse au lycée » (accompagnement des parents)
- le flyer pour les parents qui se connecteront via FranceConnect ou via le compte de l'Education nationale (document également joint à ce courrier)

Des tutoriels vidéos simulant une demande de bourse de lycée en ligne sont aussi publiés sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter le service scolarité de l'établissement au 01 69 46 11 11.

Le Proviseur

M.-B. Gelder

